

Commune d'UXEGNEY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL 13 FEVRIER 2020
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil vingt, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY en séance publique sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (13) :

MM. SOLTYS - RUGGERI – DEMANGE – MENNEZIN – MATHIS - GIACOMETTI - CLAULIN. Mmes JOUANIQUE - LANGLOIS - MARCHAL – MONTAIGNE - SCHERMANN - BARTHEL.

ETAIENT EXCUSES (6) : MM. AUBERT (pouvoir à M. DEMANGE), BALAY (pouvoir à M. CLAULIN), BLOND (pouvoir à M. RUGGERI), Mmes POUSSARDIN (pouvoir à M. SOLTYS), SEYER (pouvoir à M. MENNEZIN), THIERY (pouvoir à Mme MONTAIGNE).

ETAIT ABSENT (0) :

Mme Annick MARCHAL a été désignée secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la séance du 16 Janvier 2020 a été adopté à l'unanimité,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Denis DEPRUGNEY de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, Mme Nathalie JANVIER, suivante sur la liste, a décliné la proposition d'intégrer le Conseil Municipal, à la différence de Monsieur Gérard BALAY.

Monsieur Gérard BALAY est officiellement installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

19/2020 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard de la parcelle suivante :

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AH	2	2 rue de l'Avière	00	08	95
AH	154	DEVANT LE MOULIN	00	07	04

Propriétaires : Mme CROUVISIER Nathalie – 23 rue de la Ménère -88390 UXEGNEY

Localisation : 2 rue de l'Avière à UXEGNEY

Prix de vente : 122 000.00 € (dont 3 500.00€ de mobilier)

Acquéreur : M. MOULAY Abdel Wahab et Mme BENDERRADJ Mélinda – 3 rue du Tambour Major – 88000 EPINAL

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AL	70	10 A rue de Besonsard	00	07	01

Propriétaires : M. LALEVEE Jean-Noël et Mme PERRIN Emeline

Localisation : 10 A rue de Besonsard à UXEGNEY

Prix de vente : 189 000.00 € (dont 6 000.00 € de mobilier)

Acquéreur : M. Emmanuel CAMPELO et Mme Julie DEBRIN – 51 rue Robert Schumann – 88190 GOLBEY

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	50	14 A rue des Forges	00	10	37

Propriétaires : Consorts DJELLAL

Localisation : 14 A rue des Forges - à UXEGNEY

Prix de vente : 210 000.00 €

Acquéreur : M. et Mme Gaëtan Noël LEPORINI – 171 rue de la Grande Corvée – 88390 DARNIEULLES

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AE	173	Chevillard	00	01	70
AE	58	18 rue des Forges	00	11	73

Propriétaires : M. HENRY Ludovic

Localisation : 18 rue des Forges – à UXEGNEY

Prix de vente : 200 000.00 €

Acquéreur : Mme RONSENBERGER Auriane et M. COLNOT Cédric – 117 bis rue de Lorraine – 88150 THAON LES VOSGES

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AH	141	15 rue de Sanchev	00	07	69
AH	5	15 rue de Sanchev	00	09	57

Propriétaires : M. et Mme Jean CAILLOUX

Localisation : 15 rue de Sanchev – à UXEGNEY

Prix de vente : 170 000.00 € (dont 4 105.00 € de mobilier)

Acquéreur : M. Joël DURST et Mme Marie DABROWSKI 24 rue de la Chandeleur – 88000 EPINAL

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
ZH	204	68 rue des Forges	02	70	04

Propriétaires : AMLOR SAS

Localisation : 68 rue des Forges – à UXEGNEY

Prix de vente : 500 000.00 €

Acquéreur : SCI PRES DE L'EPINE - 46 bis rue de Remiremont – 88600 AYDOILLES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le Maire.

20/2020 - LOCATION DE LA SALLE FERNAND DURIN :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°08/2020 du 16 janvier dernier fixant les tarifs communaux pour l'année en cours. Il ajoute que les associations communales et intercommunales bénéficient à ce jour d'une gratuité par an pour la location de la salle Fernand Durin et souhaiterait que cette disposition soit rediscutée à la demande de plusieurs d'entre elles.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que sa propre réflexion le conduit à considérer que cette gratuité pourrait être portée à trois ou quatre manifestations par an.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour et une voix contre,

DECIDE de porter à trois le nombre de gratuités dont bénéficient les associations communales et intercommunales pour la location de la salle Fernand Durin.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision aux représentants des associations communales et intercommunales.

21/2020 - DECISION FINALE - CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX RUE DES MARBRIERS A MONSIEUR GREGORY COURBET ET MME JESSICA MULOT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°20/2019 du 21 mars 2019 par laquelle ce dernier avait donné son accord de principe à la cession de terrains communaux à diviser situés rue de la Croix et rue des Marbriers, ainsi que les délibérations n°73/2019 du 28 Novembre 2019 procédant au déclassement du domaine public de la parcelle AC n°187 et n°74/2019 du 28 Novembre acceptant à nouveau la cession dans les mêmes termes.

Monsieur le Maire précise que pour finaliser la vente, la commune a dû faire procéder à une estimation des biens par France Domaines.

Vu le courrier de Monsieur Grégory COURBET et Mme Jessica MULOT domiciliés 5 rue des Marbriers à Uxegney donnant leur accord pour l'acquisition de deux terrains communaux situés rue des Marbriers au prix de 33 € le m² net vendeur.

Vu l'estimation de France Domaines en date du 17 janvier 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la cession au profit de Monsieur Grégory COURBET et Mme Jessica MULOT domiciliés 5 rue des Marbriers à Uxegney des parcelles cadastrées AC n° 185 et AC n° 187 d'une contenance globale de 257 m².

FIXE le prix de cession à 33 € le m² net vendeur, soit 8.481 €.

DIT que l'ensemble des frais de notaire et droits de mutation seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire et ses adjoints à signer le compromis de vente et l'acte de cession à intervenir.

22/2020- CESSIION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE AI n°2 A MONSIEUR BERNARD CHARDOT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°14/2020 du 16 janvier 2020 acceptant le principe d'une cession de la parcelle communale cadastrée AI n° 2 d'une contenance de 822 m² au profit de Monsieur Bernard CHARDOT demeurant à Uxegney – 24 rue des Côtés.

VU la proposition de Monsieur Bernard CHARDOT en date du 06 janvier 2020.
VU l'estimation de France Domaines en date du 03 février 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la cession de la parcelle cadastrée AI n°2 d'une contenance de 822 m² au profit de Monsieur Bernard CHARDOT.

FIXE le prix de cession à 0,20 € le m² net vendeur, soit 164,40 € net vendeur.

DIT que l'ensemble des frais de notaire et droits de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire et ses adjoints à signer le compromis de vente et l'acte de cession à intervenir.

23/2020 - FETE DE LA SAINT-NICOLAS 2019 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR L'AMICALE LAIQUE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de remboursement émanant de l'Amicale Laïque relative aux frais engagés au titre de la Saint-Nicolas 2019. Monsieur le Maire précise que le montant de ces frais s'établit à 370.58 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement au profit de l'Amicale Laïque des frais engagés au titre de la Saint-Nicolas 2019, soit 370,58 € TTC sur le budget 2020.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision à Madame la Présidente de l'Amicale Laïque.

24/2020 - BUDGET LOTISSEMENT SITE VICTOR PERRIN- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Le Maire en exercice, Monsieur Philippe SOLTYS s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2019 du lotissement communal et des décisions modificatives s'y rattachant,

Sur proposition de M. Bienvenu RUGGERI, adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTTE le Compte Administratif 2019 du budget lotissement,
ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2018 _____	382.506,14 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.201.587,08 €
Total des recettes de l'exercice _____	1.418.290,13 €

Résultat de l'exercice 2019 _____	216.703,05 €
Résultat d'exécution au 31.12.2019 _____	599.209,19 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	- 1.386.049,57 €
Total des dépenses de l'exercice _____	314.942,19 €
Total des recettes de l'exercice _____	694.210,70 €
Résultat de l'exercice 2019 _____	379.268,51 €
Résultat d'exécution au 31.12.2019 _____	- 1.006.781,06 €

25/2020 - BUDGET LOTISSEMENT SITE VICTOR PERRIN- COMPTE DE GESTION 2019 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion 2019 du budget lotissement Victor Perrin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
ARRÊTE le Compte de Gestion 2019 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2018 _____	382.506,14 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.201.587,08 €
Total des recettes de l'exercice _____	1.418.290,13 €
Résultat de l'exercice 2019 _____	216.703,05 €
Résultat d'exécution au 31.12.2019 _____	599.209,19 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	- 1.386.049,57 €
Total des dépenses de l'exercice _____	314.942,19 €
Total des recettes de l'exercice _____	694.210,70 €
Résultat de l'exercice 2019 _____	379.268,51 €
Résultat d'exécution au 31.12.2019 _____	- 1.006.781,06 €

26/2020 - BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Le Maire en exercice, Monsieur Philippe SOLTYS s'est retiré durant le délibéré,
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2019 de la commune et des décisions modificatives s'y rattachant,
Sur proposition de M. Bienvenu RUGGERI, premier adjoint,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2019,
ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2018 _____	1.148.326,09 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.667.618,35 €
Total des recettes de l'exercice _____	2.420.394,20 €
Résultat de l'exercice 2019 _____	752.775,85 €
Résultat d'exécution au 31.12.2019 _____	1.901.101,94 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	198.126,45 €
Total des dépenses de l'exercice _____	597.470,18 €
Total des recettes de l'exercice _____	398.253,81 €
Résultat de l'exercice 2019 _____	- 199.216,37 €
Résultat d'exécution au 31.12.2019 _____	- 1.089,92 €

27/2020 - BUDGET COMMUNAL - PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2018 _____	1.148.326,09 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.667.618,35 €
Total des recettes de l'exercice _____	2.420.394,20 €
Résultat de l'exercice 2019 _____	752.775,85 €
Résultat d'exécution au 31.12.2019 _____	1.901.101,94 €

INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2018 _____	198.126,45 €
Total des dépenses de l'exercice _____	597.470,18 €
Total des recettes de l'exercice _____	398.253,81 €
Résultat de l'exercice 2019 _____	- 199.216,37 €
Résultat d'exécution au 31.12.2019 _____	- 1.089,92 €

28/2020- EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE- EXERCICE 2020 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme de la taxe d'habitation et sa conséquence directe, la suppression de celle-ci dès 2020 pour 80 % des ménages, exonère le Conseil Municipal du vote du taux de TH dès cette année, bien que celui-ci continue de s'appliquer aux 20 % des ménages les plus aisés (jusqu'en 2022) ainsi qu'aux résidences secondaires de manière pérenne.

Monsieur le Maire souhaite néanmoins que les élus se positionnent sur l'évolution de la fiscalité pour l'exercice 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de maintenir la fiscalité de la taxe foncière, bâti et non bâti, à son niveau de 2019.

DIT que le taux applicable sera déterminé après communication par les services fiscaux du taux aggloméré (taux communal + taux départemental) issu de la réforme et après application du coefficient correcteur instauré pour garantir la neutralité de la réforme sur les finances communales.

29/2020 - RETRAIT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°5-2019 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°18/2020 du 16 janvier 2020 concernant la décision modificative n°5 du budget communal pour permettre le remplacement d'outillages pour le service technique.

Par courrier du 4 février dernier, la Préfecture des Vosges a informé la Commune que les modifications budgétaires permises dans les 21 jours qui suivent la fin de l'exercice budgétaire auxquelles elles se rapportent (L1612-11 du CGCT), ne concernent que la section de fonctionnement.

Il convient donc de rapporter la délibération en question.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rapporter la délibération n°18/2020 du 16 janvier 2020.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

30/2020 - BUDGET COMMUNAL - OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Sur proposition de Monsieur le Maire afin de permettre d'honorer des factures en section d'investissement avant l'adoption du budget primitif, en complément des crédits ouverts au titre des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture des crédits suivants en section d'investissement du budget communal :

Compte 2188-26	1.500,00 €
Compte 2315-11	1.800,00 €
Compte 2313-51	15.000,00 €

DIT que ces ouvertures de crédits seront reprises au titre du budget primitif 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

A UXEGNEY, le 14 Février 2020
Le Maire,
Philippe SOLTYS




Affiché sur le tableau prévu à cet effet
Le 14 Février 2020
Le Maire,
Philippe SOLTYS


